

Diagnostic agricole de la Plaine du Biézin

FICHE TERRITORIALE : Chiffres clés et perception des enjeux

MAI
2024





PRÉSENTATION

Une déclinaison locale du diagnostic agricole

Commandé par le SEPAL, la Métropole de Lyon, la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) et la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL), l'élaboration d'un diagnostic agricole s'inscrit dans une période marquée par l'élaboration du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise.

De quoi parle ce diagnostic ?

Le diagnostic développe plusieurs volets thématiques, afin de balayer les caractéristiques agro-environnementales, socio-économiques et territoriales.

- **Le contexte pédoclimatique et environnemental dans lequel s'implante l'agriculture** (sol, biodiversité, eau et vulnérabilités climatiques)
- **La structure du système agricole lyonnais** (diversité des productions, taille, nombre et statut des exploitations)
- **Les pratiques agricoles et leurs évolutions** (agriculture biologique ou conventionnelle, pratiques d'irrigation)
- **Les agriculteurs et agricultrices, leur travail & leur bien-être** (profil socio-économique des exploitants, emploi agricole, etc.)
- **Les filières, les écosystèmes d'acteurs & leurs coopérations** (espaces de mutualisation et d'expérimentation, etc.)
- **Les dynamiques foncières** (zone A protégé, logement des agriculteurs, consommation d'espaces, etc.)

Quels livrables peuvent être consultés ?

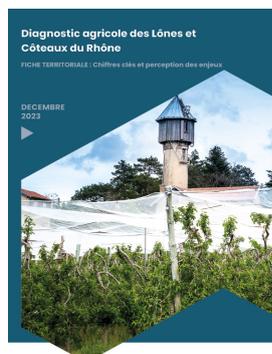
Réalisé entre mars et octobre 2023 par l'Agence d'urbanisme, ce travail a permis de produire :



1

rapport général

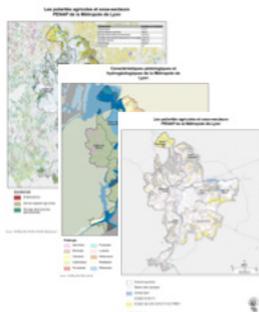
à l'échelle du SCOT de l'agglomération lyonnaise, permettant des comparaisons entre polarités



9

déclinaisons en fiche territoriales

à l'échelle de chaque polarité agricole, permettant de :
- rendre compte des chiffres clés et des perceptions d'acteurs
- territorialiser les enjeux et problématiser une stratégie locale



1

corpus de 14 cartes de travail thématiques disponibles auprès de l'Agence d'urbanisme, de la Métropole de Lyon, de la CCPO et de la CCEL

Qui a réalisé ce travail ?

Ce diagnostic agricole est le fruit d'un travail associant les métiers et les compétences du personnel de l'Agence d'urbanisme, et notamment en géomatique (T.Guinard, C. Martinez), statistique (S. Jallali), cartographie (P. Capel, E. Castel), agronomie (B.Joli, D.Massaloux, E.Virey), environnement (C. Bello Marin, C. Boué, O. Faure, P. Mary), infographie (A.Gabrion, R. Zuo) et reprographie (D. Nguyen).

Afin de co-construire ce diagnostic, la chambre d'agriculture du Rhône a participé activement à plusieurs temps de travail dédiés.

Comment les agriculteurs perçoivent-ils les enjeux sur leur territoire ?

Dans chaque polarité agricole, les enjeux ont été identifiés et classés avec les acteurs du périmètre concerné : agriculteurs, élus et techniciens des communes.

Pour des précisions méthodologiques sur les focus group organisés en 2023, veuillez vous référer à l'annexe.

Le tableau ci-dessous synthétise les perceptions des agriculteurs dans les différentes polarités agricoles, pour chaque enjeu.

Évolution des enjeux agricoles dans le secteur et priorisation



AGGRAVÉ DEPUIS 5 ANS : pictogramme rouge



NOUVEAU : pictogramme jaune



AMÉLIORÉ DEPUIS 5 ANS : pictogramme vert

	Lônes et coteaux du Rhône	Vallons de l'Ouest	Plaine et Monts d'Or	Franc lyonnais	Plaine du Biézin et CCEL	Grandes terres et CCPO
Contexte pédoclimatique et enjeux environnementaux	Sol					
	Biodiversité					
	Eau					
	Changement climatique					
	Risque incendie					
Les agriculteur.rices et les enjeux socio-économiques	Enrichissement					
	Renouvellement des générations					
	Manque de main d'oeuvre					
	Manque de reconnaissance des agriculteurs					
	Viabilités économique					
Filières et écosystèmes d'acteurs	Production énergétique					
	Filières locales					
	Isolement social					
	Incivilités					
	Conflits d'usage					
Urbanisme et foncier	Accès au foncier					
	Accès au logement					

INTRODUCTION SUR LA POLARITÉ

Plaine du Biézin

La polarité concerne

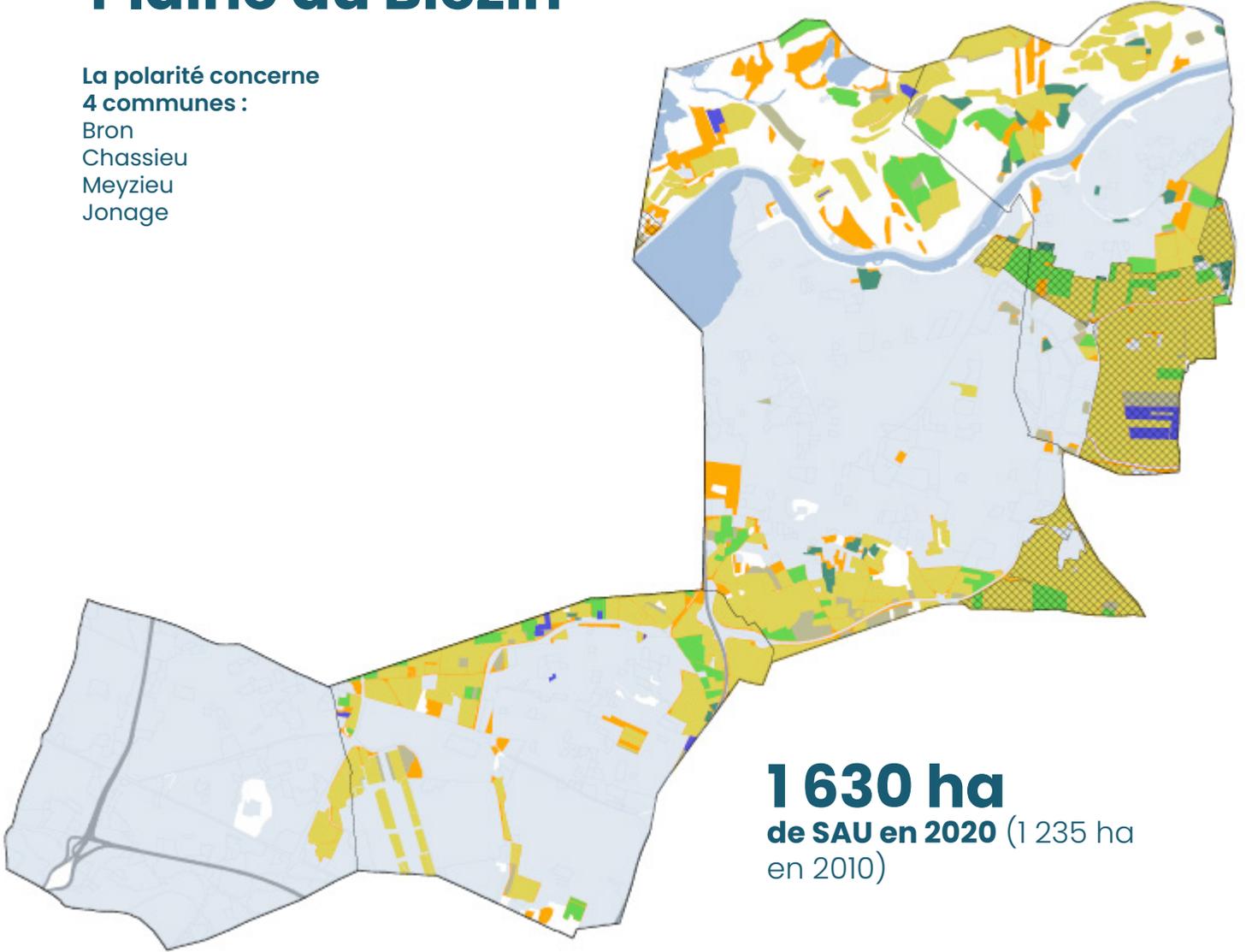
4 communes :

Bron

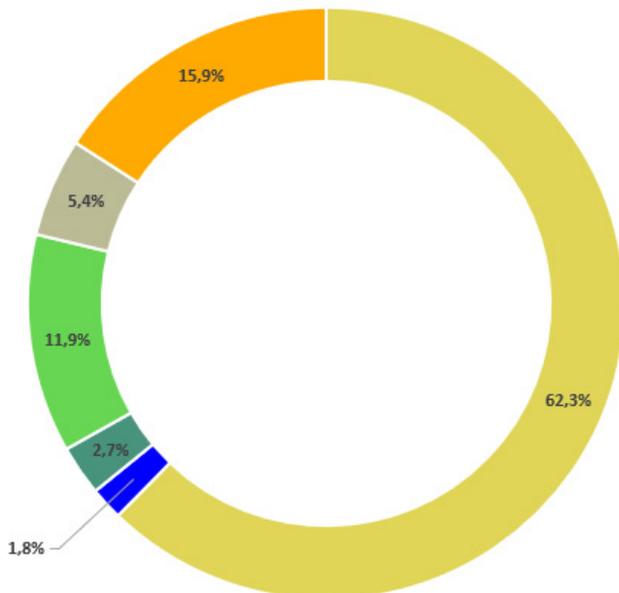
Chassieu

Meyzieu

Jonage



1 630 ha
de SAU en 2020 (1 235 ha
en 2010)



Les exploitations agricoles

20 exploitations agricoles (38 en 2010 soit - 47 %, 122 en 1970)

82 ha/ exploitation en moyenne (+151 % par rapport à 2010)

1 800 k€ de PBS totaux en 2020 (+5% par rapport à 2010)

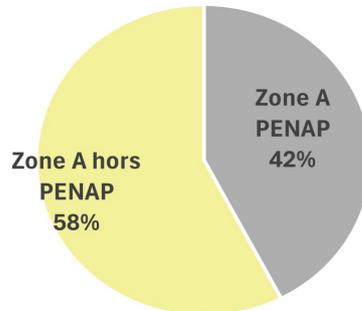
La majorité sont des exploitations individuelles

Urbanisme et foncier

603 ha en zonage A hors PENAP

1 479 ha en zonage N hors PENAP

198 ha de zones AU



Les agriculteur.rices

29 chefs d'exploitations (-26% par rapport à 2010)

45 % des agriculteurs ont **moins de 40 ans** en 2020

89 personnes travaillent dans les exploitations, soit 29 ETP

25 % des ETP sont réalisés par des salariés agricoles permanents

Les pratiques agricoles

12% des surfaces déclarées à la PAC en 2021 sont AB, soit 149 ha (RPG)

3 producteurs AB en production végétale en 2022

45 % des surfaces irriguées en 2020 (33 % en 2010, soit + 314 ha)

Filières et écosystèmes d'acteurs

6 exploitations en vente directe en 2020

17 distributeurs AB en 2022

Enjeux prioritaires perçus par les agriculteurs en 2023



Logement



Changement climatique

Eau

Biodiversité

Sol



Accès au foncier

Incivilités

Conflits d'usage

Enjeux améliorés depuis 5 ans

Nouveaux enjeux

Enjeux aggravés depuis 5 ans



Perception des agriculteurs

 Enjeux qui se sont aggravés depuis 5 ans

 Nouveaux enjeux

 Enjeux qui se sont améliorés depuis 5 ans

 Non discuté avec les agriculteurs

 Paroles d'agriculteurs

CARACTÉRISTIQUES PÉDOCLIMATIQUES



Sol

La Plaine de l'Est se caractérise par des terres très sableuses, entrecoupée de poches isolées de Moraine limono sableuse, comportant une partie de loess sur des alluvions glaciaires et caractérisé par un très bon potentiel agronomique.

Par ailleurs, ces terres "froides" constituent un sol très sec, que les agriculteurs déclarent devoir le travailler pour le rendre productif. La question de l'amendement du sol semble donc cruciale à étudier, notamment via l'apport de matière organique locale. Les agriculteurs saluent l'initiative visant à récolter le compost des habitants de l'agglomération urbaine pour que la ressource puisse être valorisée par l'agriculture locale. Toutefois, certains agriculteurs ont le sentiment de n'avoir aucune garantie d'accès à cette ressource avec un opérateur privé jouant l'intermédiaire pour distribuer cette ressource précieuse.

 "Attention à s'assurer que le compost aille vraiment aux agriculteurs locaux."



Biodiversité et continuités écologiques

Les agriculteurs remarquent que certaines haies plantées en limite de voirie ne sont plus entretenues (et cela ne relève pas de leur responsabilité).



Eau et enjeu d'irrigation

La Plaine de l'Est est située sur des formations glaciaires morainiques et deux couloirs de la nappe fluvio-glaciaire fournissant un accès à l'eau souterraine :

- > Le couloir de Décines (aquifère fluvio-glaciaire de l'Est lyonnais)
- > Le couloir de Meyzieu (aquifère fluvio-glaciaire de l'Est lyonnais)

Du point de vue quantitatif, le couloir de Meyzieu est fortement exploité pour les prélèvements en irrigation. Ce couloir étant déficitaire, le PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) a identifié la nécessité de substituer en partie ces prélèvements par un prélèvement au canal

de Jonage. Cette substitution constituera une des actions phares du PGRE de la nappe de l'Est lyonnais.

Du point de vue qualitatif, l'état chimique des deux couloirs (Meyzieu et Décines) est considéré comme médiocre dans le SDAGE. Ces couloirs s'inscrivent dans un contexte de formation glaciaire morainique.

Le niveau de risque d'inondation par ruissellement est limité mais important concernant par débordement du Rhône.

D'après la direction de l'eau de la Métropole de Lyon, l'usage de l'eau est problématique, générant une polémique et des clivages entre le monde agricole et la société.

Géré par le SMHAR et basé sur des pompages de l'eau du Rhône, un large système d'irrigation permet de couvrir les besoins de la filière grandes cultures. La ressource en eau est donc déplacée pour sécuriser l'approvisionnement des exploitations agricoles. Les territoires ne sont pas encore vulnérables aux sécheresses grâce à ce système d'alimentation en eau robuste pour l'instant.

En revanche, cette forte dépendance à l'irrigation doit questionner la résilience des exploitations agricoles, dans un contexte de déficit quantitatif d'eau.

Certains maraîchers, non reliés au système d'irrigation collectif, témoignent néanmoins de leurs besoins d'arrosage parfois non satisfaits.

Les agriculteurs soulignent des problèmes liés au réseau d'irrigation soumis à des aménagements fonciers (routes, etc.) qui engendrent des coupes de colonnes d'eau pouvant impacter les rendements.



Changement climatique

Les agriculteurs perçoivent le changement climatique mais certains ne voient pas les solutions d'adaptation qu'ils pourraient mettre en place, au-delà du système d'irrigation.

 « Contre la chaleur, on ne peut rien faire »

FILIÈRES, ÉCOSYSTÈMES D'ACTEURS & COOPÉRATIONS



Incivilités

Les agriculteurs soulignent le fort impact des décharges sauvages sur leur activité : bouteilles de protoxyde d'azote, camion non identifié déchargeant 1 tonne dans les champs, machine à laver, voitures garées empêchant l'accès aux parcelles, jet de déchets par les automobilistes, etc. Des sommes colossales sont mobilisées par les communes et/ou les agriculteurs pour nettoyer et éviter la pollution des terres et des récoltes.



Conflits d'usage

La circulation des véhicules agricoles est compliquée et les agriculteurs déplorent l'absence de consultation dans les opérations d'aménagement. Par exemple, des parcelles en limite communale (Meysieu-Décines) sont difficilement accessibles à cause des panneaux d'agglomération. Des pistes cyclables avec « monticules de béton » empêchent le passage des engins. Des arbres sont plantés le long des parcelles sans prévoir un accès aux agriculteurs à leurs parcelles.

Trop peu de connexions avec les communes existent sur le sujet. Aucune amélioration n'a été perçue malgré la carte de circulation réalisée par chambre d'agriculture. Cette carte mériterait d'être diffusée plus largement et faire l'objet d'un plan d'action.

L'accès au foncier est difficile et les baux sont majoritairement verbaux. Les agriculteurs identifient des réserves foncières des structures publiques inexploitées et soulignent des problèmes de phasage des projets. Par exemple, des zones dédiées à la future coulée verte offrent aux agriculteurs des conventions d'occupation temporaire.

« Je travaille sur des parcelles en convention d'occupation temporaire... Depuis 33 ans, faute de projet. Cela devrait être régularisé pour permettre aux agriculteurs de se projeter »

Certaines parcelles en Convention d'Occupation Temporaire (COT) sont reprises aux agriculteurs, mais parfois, il n'y a toujours pas de projet trois ans après, ce qui peut conduire à un enrichissement. Exemple : un terrain face au Leclerc de Meyzieu, colonisé par l'ambrosie et marqué par l'installation de gens du voyage. Cela créé de l'incompréhension pour les agriculteurs qui auraient pu exploiter et entretenir le terrain.



Logement

Le logement est moins problématique dans cette polarité. D'après les agriculteurs, le nouveau protocole de construction en zone agricole a permis d'augmenter le % dédié au logement professionnel (afin d'éviter les dérives qui ont pu avoir lieu par le passé) sur une exploitation.

URBANISME, FONCIER ET LOGIQUES D'INTÉGRATION



Accès au foncier

Les agriculteurs soulignent l'amélioration permise par le rétro zonage des zones AU dans le PLUH. Idéalement, il faudrait abandonner les parcelles AU trop difficile d'accès en « cœur de commune » et conserver tout le reste autour en A.

PLAINE DU BIÉZIN

Développer une agriculture d'avantage tournée vers les circuits locaux, relevant les défis de régénération des sols, des écosystèmes et de la diversification des cultures dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau

Forces

- > Un bassin céréalier important et une agriculture performante
- > Un système d'irrigation fiable qui sécurise la production
- > Des agriculteurs jeunes et des nouveaux installés en recherche de solutions
- > Un contexte porteur sur le marché des céréales
- > Un bon potentiel agronomique des sols et des zones de plaines propices à une production céréalière mécanisée et remembrée, facilitant les investissements
- > La présence du GEDA de l'Ozon sur ce territoire, source de dynamiques agricoles d'échange, progression, expérimentation...

Faiblesses

- > Une uniformité des paysages agricoles (mais en évolution)
- > Un territoire carencé en termes de strates de végétation et de corridors écologiques
- > Une forte dépendance à l'irrigation des systèmes agricoles en place
- > Un agrandissement fort des exploitations et une diminution du nombre d'actifs agricoles, peu propice au développement de pratiques alternatives ou à la transmission des exploitations
- > Des difficultés importantes d'accès au foncier et à des baux de longue durée dans un contexte de concurrence liée à l'urbanisation et au développement économique du secteur,
- > Des difficultés de cohabitation urbain-rural dans l'aménagement du territoire et la croissance d'incivilités / dépôts sauvages

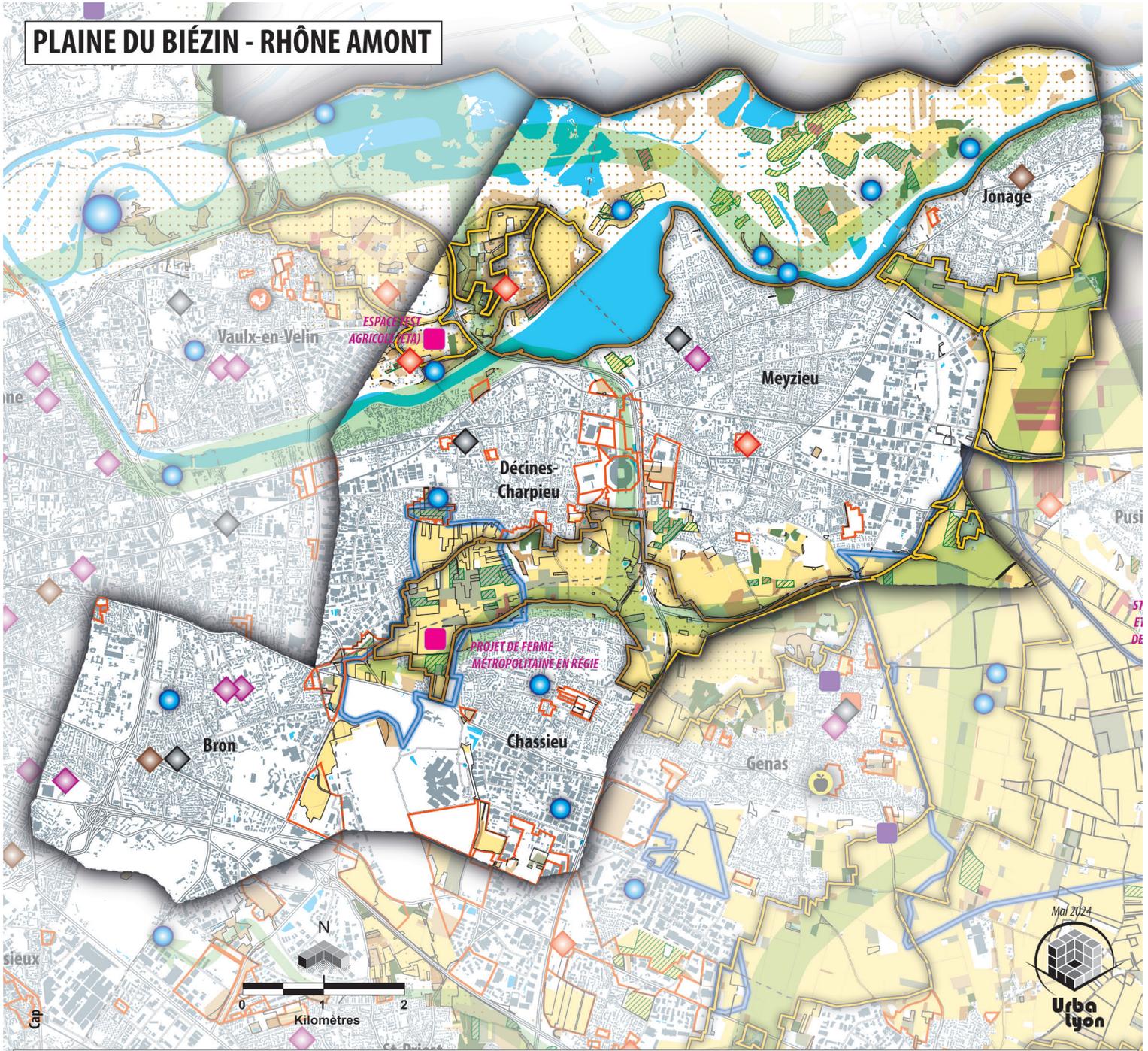
Opportunités

- > Des communes motivées pour travailler les sujets agricoles et être des relais locaux
- > Certains agriculteurs moteurs dans les projets agricoles de territoire
- > L'ouverture d'un espace-test agricole en maraîchage bio sur les Terres du Velin
- > La mise en place d'une ferme métropolitaine en maraîchage bio à Chassieu, support potentiel d'actions communes avec les agriculteurs du secteur
- > La réflexion sur la mise en œuvre d'une trame boisée agroforestière dans le cadre de la révision du SCOT de l'agglomération
- > La mise en place du Plan Bio métropolitain et du dispositif AGR'EAU ECO avec des soutiens à l'AB, des aides aux bandes fleuries, du conseil sur les haies etc.
- > Des expérimentations et un dialogue à poursuivre avec les agriculteurs sur l'utilisation du compost de biodéchets de la Métropole en fertilisant/ amendement

Menaces

- > Une cohabitation de plus en plus complexe entre agriculteurs et usagers liée aussi à un manque de connaissance et d'acceptation des contraintes agricoles
- > Les conditions de travail et logement ne permettant pas d'attirer de la main d'œuvre dans les exploitations agricoles
- > Le changement climatique et la raréfaction des ressources naturelles, qui interroge la résilience des systèmes en place et leur capacité d'adaptation au manque d'eau à venir sur le fleuve Rhône, au développement d'îlots de chaleur etc.
- > La dépendance des exploitations en filières longues aux cours mondiaux fluctuants
- > Les difficultés du marché de la bio, menaçant le maintien des surfaces en AB
- > Le risque d'enclavement des sièges d'exploitations et des parcelles agricoles par les grandes infrastructures et l'urbanisation
- > La prolifération de corvidés causant des dégâts importants sur les céréales

PLAINE DU BIÉZIN - RHÔNE AMONT



AXE 1 : ASSURER LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DE L'AGRICULTURE

Encourager les initiatives collectives pour le développement agricole et l'innovation

- Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
- Projets d'innovation agricole
- CUMA
- Centre de formation agricole

Transformer localement les productions

- Fruits et légumes
- Meunerie
- Abattoir bovin, ovin, caprin, porc
- Abattoir volaille
- Atelier viande
- Drèche
- Laiterie / Fromagerie

Développer des modes locaux de distribution des filières locales

- AMAP
- Magasin de producteurs
- Marché de producteurs
- Vente à la ferme

AXE 2 : PROTÉGER LE FONCIER AGRICOLE

Occupation du sol (RPG-MOS)

- grande culture
- prairie temporaire et permanente
- viticulture
- maraisage
- arboriculture
- parcelles agricoles non déclarées à la PAC (MOS hors RPG)

Assurer des protections foncières pérennes pour l'agriculture

- PENAP
- ENS
- Zonage à urbaniser des PLU
- Zonage à urbaniser des PLU encore cultivé
- Foncier public (Métropole de Lyon, Acteurs publics, Communes et autres)

AXE 3 : INTÉGRER LES ENJEUX DE TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

Contribuer à la restauration des corridors écologiques

- Corridor écologique (Scot Sepal)

Préserver les sols et la biodiversité

- Sol fertile avec un très bon potentiel agronomique
- Parcelle en agriculture biologique déclarée à la PAC

Protéger les ressources en eau

- Point de captage et zone de sauvegarde

Mai 2024





ANNEXE

Méthodologie des Focus group menés auprès des agriculteurs et des communes

FOCUS GROUP ORGANISÉS ET PARTICIPATION DES ACTEURS

Entre mai et août 2023, des "focus group" (ou ateliers participatifs) ont été organisés afin de recueillir la parole des acteurs locaux.

L'analyse qualitative du diagnostic agricole se base donc sur six "focus group agriculteurs" et quatre "focus group communes".

L'animation de ces temps d'échange a été réalisée en binôme et partagée entre la Métropole de Lyon, la chambre d'agriculture du Rhône et l'Agence d'urbanisme.

L'objectif de ces ateliers était de capter les préoccupations des agriculteurs du territoire, en situant des problématiques propres à chaque polarité agricole. Par ailleurs, les focus group ont permis d'échanger à propos du programme PENAP porté par la Métropole de Lyon et devant être reconduit : quels nouveaux enjeux ont émergé par rapport au programme PENAP précédent ? Les agriculteurs ont-ils connaissance des programmes PENAP et ont déjà bénéficié de l'appel à projet ? En quoi ce programme a-t-il été utile et comment peut-il être amélioré pour soutenir des projets individuels et collectifs ?

	Animatrices	Nombre de participants (hors animatrices)
Focus group agriculteurs		
Plaine et Monts d'Or	Urbalyon + MDL	9
Vallons de l'Ouest	Urbalyon + MDL	4
Lônes et côteaux du Rhône	Urbalyon + CA69	7
Grandes terres & CCPO	Urbalyon + CA69 + CCPO	4
Plaine du Biézin & CCEL	Urbalyon + CA69	3
Franc lyonnais	Urbalyon + MDL	3
Focus group communes		
Vallons de l'Ouest	Urbalyon + MDL	2
Franc lyonnais	Urbalyon + MDL	4
Lônes et côteaux du Rhône	Urbalyon + MDL	5
Grandes terres	MDL	2
Terres du Velin	MDL	3

DÉROULÉ DE L'ANIMATION

Introduction (15 min)

- > Présentation du déroulé de la séance et des règles de l'atelier.
- > Présentation rapide des objectifs de la session et du calendrier de réorientation des programmes PENAP
- > Bilan et orientations du futur programme PENAP
- > Présentation des agriculteurs (nom, commune du siège d'exploitation, type d'exploitation, un souhait par rapport à cette réunion)

Partie 1 : Évolution des enjeux agricoles dans le secteur et priorisation

A partir d'un nuage de mot recensant des enjeux agricoles (imprimés en A0), les participants collent des gommettes de couleur sur chacun les enjeux, en fonction de leur perception.

Chaque enjeu peut être jugé :



> AGGRAVÉ DEPUIS 5 ANS : gomme rouge



> NOUVEAU : gomme jaune



> AMÉLIORÉ DEPUIS 5 ANS : gomme verte

Partie 2 : Recherche de solutions adaptées au territoire et à ses enjeux

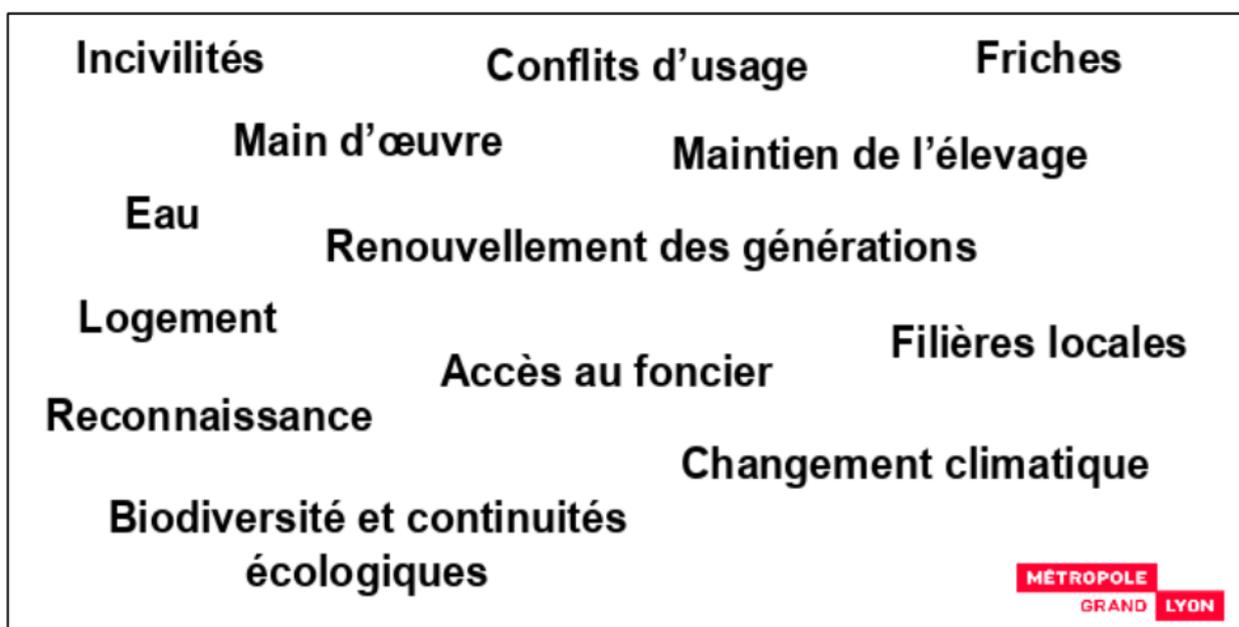
Les participants ont listé des solutions qui leur sembleraient adaptées :

- > Les actions qui auraient manqué au précédent programme
- > Les actions à poursuivre et amplifier (avec des éléments à initier en compléments, comment ?)
- > Les actions à initier, actions concrètes qu'ils souhaitent mettre en place, actions qui permettraient au programme de mieux répondre à leurs besoins

Conclusion (5min)

- > Informations sur le calendrier : 2 appels à projets PENAP en 2023
- > Démarrage du nouveau programme PENAP en 2024
- > Diagnostic de territoire et travail sur les orientations du prochain programme

Matériel à prévoir : support Paper board + feuille d'émarginement à l'entrée + ordinateur portable + vidéoprojecteur + stylos + feuilles blanches + gommettes + post-it + A0 du nuage de mots + A0 des tableaux par axes





Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

Directeur de publication : **Damien Caudron**
Référente : **Emmanuelle Virey** - e.virey@urbalyon.org

Ce diagnostic agricole est le fruit d'un travail associant les métiers et les compétences du personnel de l'Agence d'urbanisme, et notamment en géomatique (T.Guinard, C. Martinez), statistique (S. Jallali), cartographie (P. Capel, E. Castel), agronomie (B.Joli, D.Massaloux, E.Virey), environnement (C. Bello Marin, C. Boué, O. Faure, P. Mary), infographie (A.Gabrion, R. Zuo) et reprographie (D. Nguyen).